## ART. 13 N° 145

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 145

présenté par M. Eckert

#### **ARTICLE 13**

Après l'alinéa 43, insérer l'alinéa suivant :

« c) À la troisième ligne de la première colonne du tableau du B, les mots : « industriels spéciaux » sont remplacés par le mot : « dangereux » ; ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination rédactionnelle.